

Membres	11
Présents	08
Représentés	03
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20220408-DE_080422_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2022

Objet : Approbation du compte de gestion du budget principal 2021

DELIBERATION N° DE_080422_1
 DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **08 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Michèle ALOUCHY ; Mme Justine BOSSERT a donné pouvoir à Jean-Pierre CHAPUT ; Mme Evelyne GIPOULON a donné pouvoir à Alain GRASS

Excusé(e)s :

Absents :

Date de convocation : 31 mars 2022

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des recettes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affichée le : 16/04/22

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Maire
Alain BUJADOUX

